

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/09/29-5/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024280-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Commission n° 5 – Environnement
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : GARREAU Isoline

OBJET : Bilan d'activités 2021 de l'Assistance Technique Départementale (ATD) et de l'animation des territoires dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques, de l'assainissement et de la gestion du risque inondation.

La préservation, la gestion et la qualité de l'eau et de ses milieux en Seine-et-Marne relèvent des compétences eau potable, assainissement et milieux aquatiques en application de la loi NOTRe du 7 août 2015, des communautés d'agglomération depuis le 1er janvier 2020, des communautés de communes ayant pris la compétence à la même date, et des communes pouvant la garder jusqu'en 2026, accompagnées de certains syndicats qui se substituent à une partie de ces structures. Ce domaine nécessite des investissements financiers conséquents, soit pour la construction de système d'assainissement, d'usine de traitement d'eau potable, d'interconnexion d'eau potable, soit pour la réhabilitation des canalisations et des réservoirs d'eau potable, des systèmes de collecte d'eaux usées, de la libre circulation de l'eau de nos rivières (trame bleue et entretien des cours d'eau) et de la gestion du risque inondation. Le Département apporte depuis les années 1970 son appui technique et financier auprès des maîtres d'ouvrages, dans le cadre de sa compétence de solidarité envers le territoire. L'outil « Plan Départemental de l'Eau » (PDE), lancé en 2006 et piloté par l'Etat et le Département, a accéléré le processus en définissant des objectifs à atteindre conjointement entre tous les acteurs, y compris l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, tout en recherchant une complémentarité des moyens. Le présent rapport se focalise spécifiquement sur l'Accompagnement Technique Départemental (ATD) et l'animation territoriale menés par le Département.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2006-1772 en date du 30 décembre 2006 relative aux milieux aquatiques (LEMA),

VU la délibération du Conseil général n° 1/3 en date du 27 mars 2009, relative au contenu et aux modalités de mise en œuvre des missions d'assistance technique assurées par le Département,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/N°47, en date du 6 mai 2019 approuvant la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé ID77,

VU le décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/03 en date du 17 décembre 2020, relative au Budget Primitif 2021, Environnement et l'autorisation donnée au Président du Département de solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'année 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De prendre acte de la communication du bilan d'activités de l'année 2021 des missions d'Assistance Technique Départementale (ATD) et d'Animation dans le domaine de l'assainissement, des milieux aquatiques, de la gestion du risque inondation et de la protection de la ressource en eau potable, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne